

SUPPRESSION DU SAMEDI MATIN

**L'éducation n'est ni un coût ,
ni un investissement,
c'est un droit !**

Sud éducation rejette la mise en place des heures de soutien pour les élèves en difficulté en remplacement du samedi matin.

Cette mise en avant du soutien des élèves en difficulté ne peut masquer la réalité du projet de réduction de 2 heures pour tous les élèves, y compris ceux en difficulté scolaire.

Au-delà de cet état de fait central, de nombreux aspects occultés sont condamnables :

- **l'aménagement de la journée scolaire, de la semaine est totalement ignoré** mais aussi bafoué. Qui pourrait accepter d'allonger la journée scolaire, notamment des élèves en difficulté, alors que chacun sait que la journée scolaire est déjà trop longue ?

- **Suivant les contraintes locales le dispositif sera très variable d'une commune à l'autre.** Quelle que soit l'organisation proposée (qu'on ajoute les heures :le matin, le midi, le soir ou le mercredi),**ce dispositif aggravera les conditions travail et de vie des enseignants du 1^{er} degré.** En effet, astreindre les enseignant-E-s à deux soirées de soutien par semaine, à commencer plus tôt le matin ou à venir le mercredi posera aussi des difficultés de garde d'enfants pour nombre de collègues. Et ce ne sont pas les garderies/crèches de l'Education nationale qui vont nous aider.

Cette nouvelle « organisation » comporte également des approches que nous dénonçons depuis quelques années :

- les partenariats avec les collectivités locales ou tout autre dispositif local sont réaffirmés. A terme, **la menace est une externalisation des missions de l'école et la décentralisation du premier degré.**

- **le rôle des directeurs** s'oriente encore un peu plus vers un statut de « coordinateur », appellation qui ne trompera que peu de temps, et annonce clairement les EPEP !

- le cadrage pour **la maternelle** configure la césure envisagée depuis longtemps : des GS filant vers un pré-CP et pour les PS et MS, de bien lourds silences.

- **quel rôle pour les Rased ?** Ils sont mis en marge alors que nous revendiquons un renforcement de ceux-ci !

- ce dispositif préfigure évidemment **la flexibilité et l'annualisation du temps de travail des enseignants.**

Il nous apparaît clairement que ce dispositif qui s'inscrit dans la politique gouvernementale d'un service minimum d'éducation, n'obéit qu'à une seule logique, celle de la réduction des coûts et des exigences scolaires via le socle commun.

Nous ne voulons pas de cette approche comptable et statistique de l'enseignement où l'on multiplie les dossiers, les pourcentages, les évaluations qui n'alimentent aucune remédiations réelles et efficaces.



Pour Sud Education d'autres solutions existent Pour lutter contre l'échec scolaire.

La lutte contre l'échec scolaire passe à notre avis par plusieurs pistes complémentaires et non exhaustives :

- Une **réflexion approfondie** quant à l'échec scolaire.

- Des réelles **formations** donnant aux enseignants des outils pour mieux comprendre les raisons de l'échec scolaire; Une formation au travail collectif.

- Une réelle **remise à plat des programmes**, qui vise le plus haut niveau de qualification pour tous les enfants, sans tomber dans l'empilement des savoirs. C'est sans doute du côté des démarches de construction des savoirs et de transversalité qu'il faudrait avancer, tout en repoussant la scolarité obligatoire à 18 ans.

- **Temps de l'enfant** : des activités éducatives, culturelles et sportives, encadrées par des professionnels titulaires et qualifiés. Activités et transports gratuits.

- Une **baisse des effectifs dans les classes** (Cf. Rapports STAR, PICKETTY). Le ministère l'avoue lui-même en parlant « **d'accueil par petits groupes** » concernant la lutte contre l'échec scolaire. L'enquête internationale PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) qui évalue les élèves de CM1 en lecture, place le système français en milieu de tableau.

Ce que nous apprend aussi cette enquête, c'est que la taille moyenne des classes de CM1 est de 24 en France contre 20 pour les pays les mieux classés. En Finlande, la taille des classes est de 18...

- Des **RASED** complets dans tous les groupes scolaires.

- Un **médecin scolaire** pour 1000 élèves (aujourd'hui c'est 1 pour 10 000 de l'aveu même du ministère). Une **infirmière** pour 500 élèves (comme le prévoit le code du travail pour les salariés du privé). Une **assistante sociale** dans tous les groupes scolaires ZEP.

- Des **éducateurs** pour faciliter la vie scolaire. (Revendication en débat au sein de SUD EDUCATION CRETEIL).

- **3 heures hebdomadaires** hors présence des enfants, autogérées par les équipes au sein des écoles. Conseil des maîtres, conseils de cycles, travail sur projets, travail par niveau, synthèses, rencontres avec les parents et les partenaires institutionnels de l'Ecole etc. Donc 24 heures pour tous les élèves, et une gestion directe par les équipes pour les 3 heures dans la semaine.

- Des **groupes de parole** pour tous les enseignants volontaires, animés par des professionnels.

Nous vous invitons à rédiger une motion en conseil des maîtres et/ou conseil d'école et à la renvoyer à votre IEN .

Ecole XXXXX

à Madame ou Monsieur l'IEN de la circonscription de XXXXX

Le conseil des maîtres/d'école de XXX réuni le XXXXX

Constate que la mise en place des heures de soutien pour les élèves en remplacement du samedi matin :

- ne correspond pas au besoin des enfants.
- stigmatise les élèves en difficulté et leur famille;
- dégrade les conditions d'enseignement et de travail des enseignants;

Décide d'utiliser ces heures à :

- La concertation de l'équipe éducative;
- Une réflexion approfondie sur l'échec scolaire en liaison avec les membres du RASED;
- La rencontre avec les parents et les partenaires institutionnels de l'école;
- Aux actions à mettre en place pour lutter contre l'échec scolaire dans le cadre des heures de classes.

Demande que: les moyens d'une aide véritable, spécialisée et concertée dans le cadre de l'école ordinaire soient données aux enfants. Que la prise en charge de la difficulté extrêmement complexe soit faite par des équipes de professionnels (maîtres spécialisés, maître de la classe, psychologue scolaire, CMP, orthophonistes, ...) dans le cadre d'une étroite concertation avec les équipes pédagogiques .